



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socio-culturelle de la commune de Saignes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Jean-Pierre GALEYRAND, Patrick BORNET, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, Thierry FONTY (Champs/Tarentaine), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Alain VERGNE (Beaulieu) à Pascal LORENZO (Lanobre), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret), Bertrand FORESTIER (Sauvat) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac)

Secrétaire de séance : Catherine BARRIER

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 27

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 08 avril 2021

20210415014DE

MISE EN ŒUVRE DU PPG DU CONTRAT TERRITORIAL SOURCES DE LA DORDOGNE SANCY ARTENSE – PROGRAMMATION 2021

Le Conseil Communautaire a validé par délibération du 11 décembre 2018 le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) définissant les travaux « rivière » proposés sur le périmètre de la CCSA dans le cadre du Contrat Territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense (CTSDA).

Pour mémoire le montant des travaux prévisionnels s'élève, sur 5 ans (2019-2023), à 159 197 €. Ce programme a donné lieu à une Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

Le programme de travaux 2021 qui concerne essentiellement des opérations d'entretien et de restauration de la ripisylve a été confirmé par le technicien rivière en charge de l'animation du CTSDA. Ces travaux sont programmés pour l'automne prochain.

Il s'agit :

- De valider le plan de financement des travaux 2021,
- D'autoriser le Président à solliciter l'ensemble des financeurs potentiels,
- D'autoriser le Président à signer les marchés de travaux après avis de la CAO.

Plan de financement du programme de travaux 2021

Objectifs	Intitulé de l'opération	Dépenses					Ressources							
		H.T	TTC	Agence de l'eau Adour Garonne			Conseil départemental du Cantal			Fédération des APPMA			Autofinancement CCSA	
				base	taux	aide	base	taux	aide	base	taux	aide	Montant	Tx (TTC)
Gestion de la ripisylve	Entretien et restauration de la ripisylve dont suppression des embacles	31 776 €	38 132 €	31 776 €	40%	12 711 €	38 132 €	20%	7 626 €	38 132 €	5%	1 907 €	15 888 €	42%
TOTAL		31 776 €	38 132 €	31 776 €		12 711 €	38 132 €		7 626 €	38 132 €		1 907 €	15 888 €	

RF Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/04/2021 015-241501055-20210415-20210415014DE-DE

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le plan de financement des travaux 2021 (entretien et restauration de la ripisylve), autorise le Président à solliciter l'ensemble des financeurs potentiels, autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 15 avril 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Marc MAISONNEUVE

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 21/04/2021

Affichée ou notifiée le 21/04/2021

Document certifié conforme

Le Président Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/04/2021 015-241501055-20210415-20210415014DE-DE